



Bulletin municipal **Wahlenheim** infos

N°2 • Mai 2021



14 rue Principale
67170 WAHLENHEIM
Tél. 03 88 51 10 83
mairie.wahlenheim@wanadoo.fr

Horaires de la mairie

Lundi de 8h à 12h
Mardi de 8h à 12h
Jeudi de 8h à 12h et 14h à 18h30

Permanence du maire

Jeudi de 17h à 18h30

Information multicanal Wahlenheim

- Affichage principal en mairie (sur les panneaux dans la cour de la mairie)
- Des panneaux d'affichages secondaires vont être installés
- Le site web de la commune www.wahlenheim.fr
- Panneau Pocket (application gratuite sur smartphone avec des informations locales sous forme de notifications ou directement sur le site <https://app.panneaupocket.com/>)
- La page Facebook de Wahlenheim
- Directement en mairie auprès du maire, de la secrétaire, des adjoints et de l'ensemble du conseil municipal qui se tiennent à disposition.

Comité de rédaction :

Maurice LUTZ, Jean KEHREN,
Martine GOMEZ, Céline FISCHER

Imprimerie Kocher - Rosheim



Édito du maire

Chères habitantes, chers habitants,

Une année s'est écoulée depuis la découverte du virus nommé COVID 19 et malgré les actions gouvernementales mises en place, le bilan reste inquiétant. Nombreuses sont les personnes atteintes par ce virus et ses variants, certaines sont hospitalisées, d'autres hélas, en sont décédées. Chaque jour les courbes de la COVID restent alarmantes.

Il est important, essentiel, que nous respectons les directives sanitaires : port du masque, distanciation, isolement pour les personnes « contact », vaccination pour les personnes éligibles selon les critères définis par l'Agence Régionale de Santé.

Je tiens à vous rappeler que les élus restent mobilisés à vos côtés pour lutter contre cette pandémie. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

Mais les températures deviennent plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil présage de l'arrivée prochaine du printemps, période propice à la détente.

J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

Avec la diffusion de ce deuxième bulletin municipal, nous sommes heureux de faire entrer notre commune dans une nouvelle ère de communication.

Je vous invite à découvrir, dans les pages qui suivent, les premiers travaux structurants que nous réalisons dans le souci du bien-être et de la sécurité au quotidien. D'autres suivront !

La vie associative au niveau de la commune est aussi en sommeil et nous espérons que dans un avenir proche ils pourront utiliser nos « outils » de communication pour des parutions riches de nouvelles annonces sportives, culturelles, festives.

Dans l'attente de vous rencontrer, je reste à votre écoute pour tout sujet que vous souhaiteriez évoquer.

Prenez bien soin de vous et de tous vos proches et continuons ensemble à faire face à cette épidémie.

Votre Maire, Maurice LUTZ

Mot du chasseur

Depuis plusieurs années, les villages de Bernolsheim et Wahlenheim s'agrandissent : il y a plus d'habitants et par conséquent, plus d'animaux domestiques. Pour le bien-être de la faune et de la flore, les personnes qui se promènent sur le territoire de chasse avec leurs chiens doivent les tenir en laisse. Trop souvent encore, les habitants laissent divaguer les chiens, et ce, à n'importe quelle heure, ce qui effraie le gibier et provoque sa fuite. Le chasseur rappelle la dangerosité d'une promenade nocturne avec un chien non tenu en laisse et en dehors des chemins ; ceci effraie le gibier et d'autre part, empêche de chasser tranquillement et dans le respect des règles de chasse et surtout pour la sécurité de tous. Cela se produit fréquemment.

Par ailleurs, le territoire de chasse n'est pas un vide-ordures, on retrouve souvent des déchets, ceci est également un non-respect de la faune et de la flore. Et c'est à tout un chacun de respecter ces règles de civisme.

C'est pourquoi et pour la sécurité de tous, veuillez tenir vos chiens en laisse lors de vos promenades sur le territoire de chasse.

Christophe TRINKAUS

Arrêté municipal relatif à la mise en laisse obligatoire des chiens à Wahlenheim

La commune de Wahlenheim rappelle à ses concitoyens responsables qu'il est obligatoire de tenir les chiens en laisse y compris sur les chemins champêtres pour permettre à tous, de se promener en sécurité.

Mettre son animal en sécurité

La mise en laisse des chiens sur l'ensemble du territoire de Wahlenheim, y compris dans les chemins champêtres, les prés, les vergers, les bois est rendue obligatoire par arrêté municipal. Toute dérogation peut être sanctionnée.

La laisse, même si elle peut être perçue comme une contrainte, est un outil indispensable à la sécurité de votre chien. Un chat surgissant, un grand fracas, des enfants qui jouent, un cycliste qui double à toute allure... sont autant de sources de réaction de stress, d'excitation ou de peur pour un chien. La laisse est là pour empêcher de se mettre en danger en prenant la poudre d'escampette, à l'image d'une ceinture de sécurité.

Consulter, sur notre site www.wahlenheim.fr, l'arrêté municipal relatif à l'interdiction de divagation d'animaux et de déjections canines sur la voie publique.

Aménagements communaux



Installation de bornes de déjections canines

Face à une demande grandissante, 6 bornes de déjections canines sont en cours d'installation dans le village. Équipées de sacs plastiques à usage facile, nous comptons sur les maîtres pour les utiliser à bon escient.

Installation de bancs publics

De nouveaux bancs publics seront installés prochainement au cimetière, au bout de la rue des prés et dans le chemin piétonnier menant aux nouveaux lotissements.



Réaménagement du bac à récupération de verres (au courant de l'été)

Notre bac à verre est souvent victime de son succès et fait l'objet de dépôts sauvages. Pour y remédier, nous allons enfouir le bac à verre pour garantir la propreté du lieu et réduire le bruit lié à la dépose de bouteilles en verre.

Installation de nouveaux panneaux d'affichage

De nouveaux panneaux d'affichage seront mis en place: l'affichage principal reste dans la cour de la mairie, mais il sera complété à différents endroits du village, par des panneaux secondaires pour favoriser la communication de proximité.

Installation d'une rampe à l'église et réfection de l'escalier

Une rampe d'accès à l'église a été installée, permettant aux personnes à mobilité réduite de rentrer dans l'église. Cette rampe complète le dispositif d'accès déjà existant par l'arrière du cimetière pour les personnes à mobilité réduite. La réfection de l'escalier extérieur est prévue courant septembre.



Peinture des candélabres

Nos candélabres du type « style » se refont une beauté, mise en peinture avec comme objectif, à terme, d'uniformiser la couleur des mâts dans le village.



Réaménagement à l'entrée du village

L'entrée du village en venant de Mommenheim a dû être revue, suite à la détérioration du mobilier en bois. Un nouveau bac en granite a été réalisé.



Information sur la rénovation énergétique

FAIRE, est un service public gratuit qui vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique. Vous pouvez contacter un conseiller FAIRE pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier

faire.gouv.fr

Sécurité

Sécurité Incendie: installation Église et Salle des fêtes

Une détection incendie a été installée dans l'église et dans la salle des fêtes de manière à être conforme avec les normes en vigueur pour des bâtiments accueillant du public.



Sécurité routière: installation de radars pédagogiques

Installations temporaires de radars pédagogiques et relevés de vitesse de manière à établir une base de données des vitesses moyennes observées dans le village. Ce radar pédagogique mis à disposition par la CAH a vocation à relever les vitesses dans les rues passantes de la commune, à différents moments de l'année. La base de données servira de référence pour toute action future visant soit à limiter la vitesse, soit à diminuer le volume du trafic routier.



Animations



Fleurissement

Nouvelle approche du fleurissement du village en collaboration avec les Amis des fleurs: en tenant compte de la consommation d'eau des espèces plantées, avec une réduction du nombre de bacs et un regroupement des ornements par massifs. Ce dispositif permettra à la commune d'organiser plus facilement l'arrosage et l'entretien de ces espaces, même en cas de fortes chaleurs nous imposant des restrictions d'eau, comme nous l'avons connu en été 2020.

Retour sur la journée citoyenne du 20 mars

Merci à tous les bénévoles qui ont arpenté le ban communal pour ramasser environ deux bennes de camion de détritux; une journée malheureusement nécessaire au regard du volume collecté! La prochaine journée de ce type est prévue en juin.



Cours de taille

L'association des producteurs de fruits de Wahlenheim et Hochstett a bravé le froid hivernal le 13 février dernier, pour réaliser son deuxième cours de taille par des moniteurs agréés. L'initiative a été un franc succès qui a suscité l'intérêt de nombreuses personnes, tout en respectant les gestes barrières.

Administratif

Nouveaux arrivants

Nous invitons les nouveaux domiciliés, qui souhaitent exercer leur droit de vote, à s'inscrire sur les listes électorales de Wahlenheim avant le 07/05/2021, sur présentation d'une carte d'identité, d'un justificatif de domicile ou de l'ancienne carte électorale. Il est également possible de s'inscrire en ligne sur www.service-public.fr rubrique « papiers citoyenneté ».

État civil

Les grands anniversaires du 2^e trimestre

- ZIMMER Marie 24/04/1937
- FORNES Monique 07/05/1940
- ADAM Paul 11/05/1941
- LANG Marie-Thérèse 30/05/1928
- REYMANN Paul 29/06/1932

PACS

- Mickaël NORTH et Céline CONNAN 07/02/2021



LOTZ Marie
16/02/1924



ECKART Marinette
06/03/1928

Naissance

- Juliano ENGEL 05/03/2021
Fils d'Arnaud CASTANIER et Claire ENGEL, domiciliés 10 rue de Batzendorf



Culture

Les biens mobiliers et immobiliers du clergé sont soumis à des inventaires, celui de notre église paroissiale de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie est désormais consultable en mairie.

Dans cet ouvrage de 286 pages, on trouve la description détaillée du mobilier ainsi que des objets présents (ornements, vêtements liturgiques, tableaux, vitraux...). C'est une description unique de tous les biens ecclésiastiques.

Un grand merci pour l'élaboration de ce document à :

- **WENDLING Freddy** : président du Conseil de Fabrique (lors de sa réalisation)
Accompagnements et aides pour les photographies
- **ADAM René** : trésorier du Conseil de Fabrique (lors de sa réalisation)
Accompagnements et aides pour les photographies
- **MATHERN André** : Ancien membre du Conseil de Fabrique
Conseils sur l'évolution liturgique et acquisition depuis les années 1950
- **MATHERN Marc**
Recherches, mise en pages, rédaction et photographies

9. LES FONTS BAPTISMAUX

Dénomination de l'objet : FONTS BAPTISMAUX
Description : En forme de calice. Pied de section carrée qui se transforme en octogone pour la cuve.
Matériau et techniques : en grès des Vosges.
Mots-clés et inscriptions : "1816" sur le pied des fonts baptismaux et "1817" sur le couvercle.
Dimensions : hauteur 88 cm, diamètre 69 x 69 cm, sur côté de l'octogone du bas de la cuve : 28 cm.
Hauteur sur la couverture environ 36 cm.
Date(s) : 1816
Note : Le couvercle en cuivre avec décoration en bronze, date de 1818 (cachet du 31 août) et a été réalisé par le ferronnier d'art Camille STIGLIER de Strasbourg. Prix d'achat 1 820,00 francs. En 1996, les fonts baptismaux se trouvant dans une niche à droite de la nef sont placés à gauche devant puis dans le chœur.



Monument Historique : Non classé, ni inscrit

Civisme

Rappel des règles de parking
Faut-il commenter la photo ?

